

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2010**

L'an deux mil dix, le dix-neuf mai à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER - LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, GUEVEL, Mmes PLUSQUELLEC, PERON, M. GUICHOUX, Mme LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme THOMAS.

Etaient absents : M. COCHENNEC Jean-Pierre et Mme DOSSO.

Procuration : néant.

M. GUICHOUX a été élu Secrétaire.

Convocation du 14 mai 2010.

A - Approbation du compte-rendu des séances du conseil municipal des 2 mars et 31 mars 2010

Le procès-verbal des séances du conseil municipal des 2 mars et 31 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture à l'assemblée de l'ordre du jour de la séance.

B - Délibérations

1 - Dégâts du gel à la voirie : Demande d'aide à l'Etat

Le Maire, J. QUILTU, expose à l'assemblée que l'hiver 2009-2010 a été exceptionnel pour notre région : températures négatives fréquentes, quantité de neige importante. Ces événements climatiques ont contribué à la dégradation de notre réseau routier.

Le Maire, J. QUILTU, précise à l'assemblée que le devis estimatif présenté pour la réfection de la voirie communale suite aux dégâts dus au gel s'élève à la somme de 24 913.00 € HT.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter pour ce dossier une aide financière de l'Etat au titre du fonds spécial de solidarité en faveur des collectivités locales.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire ;
- Sollicite pour ce dossier une aide financière de l'Etat au titre du fonds spécial de solidarité en faveur des collectivités locales.

Vote à l'unanimité.

2 - Vente de délaissés communaux : Demandes à « Boléder » et à « Kerziou »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale les demandes de particuliers qui souhaitent acquérir une partie du domaine communal.

L'assemblée communale avait autorisé le Maire, par délibération du 14 décembre 2009, à mettre à enquête publique les demandes émanant de M. CRAS et Melle GAUDART à « Kerziou », M. et Mme Pierre COADIC à « Boléder », Mme Micheline LIEVRE à « Poulpry ».

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 18 janvier 2010 au lundi 1er février 2010 inclus.

Il est précisé que Mme LIEVRE a fait savoir au commissaire enquêteur, après l'enquête publique, qu'elle renonçait à sa demande.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la vente d'une partie du domaine communal à M. CRAS et Melle GAUDART (Terrain à Kerziou), et à M. et Mme Pierre COADIC (Terrain à Boléder) ; la surface exacte sera déterminée par le document d'arpentage dressé par un géomètre-expert et sollicité par les demandeurs.

- Indique que le prix de vente est de 1.00 € le m² pour le terrain de « Boléder », de 1.00 € le m² pour la partie non bitumée du terrain de « Kerziou », de 2.00 € le m² pour la partie bitumée du terrain de « Kerziou ».

- Indique que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des demandeurs.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

3 - Cession à la commune par Mme Brigitte TROMEUR à « Lann-Vian »

MF. BOUCHER - LE BALLER, Adjointe déléguée, fait part à l'assemblée communale que Madame Brigitte TROMEUR a adressé à la SCP BERNARD et GUIVARC'H, Notaires Associés à CARHAIX, le document d'arpentage portant sur une parcelle initialement cadastrée Section ZD, n° 135, située au lieu-dit « Lann-Vian », CLEDEN-POHER.

Madame TROMEUR se propose de céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée Section ZD, n° 205, d'une contenance de 14 ca, issue de la division de la parcelle initialement cadastrée Section ZD, n° 135.

Il y a lieu de délibérer pour autoriser cette cession à la commune.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la cession par Mme Brigitte TROMEUR au profit de notre commune de la parcelle cadastrée Section ZD, n° 205, sise à « Lann-Vian » et d'une superficie de 14 ca.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

4 - Marché de voirie - Choix de l'entreprise ;

- Autorisation à donner au Maire de signer le marché.

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée que dans le cadre des consultations pour la mission de « Entretien des voiries communales », la Société SRTP a obtenu le marché au niveau du Groupement des Communes de CLEDEN-POHER, KERGLOFF, MOTREFF, PLOUNEVEZEL, POULLAOUEN, SAINT-HERNIN et de POHER COMMUNAUTE.

Chaque membre du groupement doit passer un marché séparé pour les travaux avec le titulaire retenu par la commission du groupement.

Les minima du marché à bons de commande sont fixés comme suit :

Marché	Désignation	Minimum HT
1	Commune de CLEDEN-POHER	40 000.00 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le choix de l'entreprise SRTP pour le marché de voirie tel que présenté ;
- Autorise le Maire à signer ledit marché et toutes pièces relatives à ce document.

Vote à l'unanimité.

5 - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Choix de l'organisme bancaire

M. LE JEUNE, Adjoint, expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie, renouvelable, d'un montant de 500 000 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés à cet effet. L'offre la plus intéressante émane du Crédit Agricole du Finistère, comme en 2009.

Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

Ligne de trésorerie : 500 000 €.

Durée : 1 an renouvelable.

Les intérêts sont payables trimestriellement sur la base du Taux de l'Euribor 3 mois moyenné du mois en cours + **0.45 %** base 365 jours, et sont calculés **au prorata des utilisations** (soit l'équivalent de 0.44 % sur une base de 360 jours).

Commission d'engagement : néant.

Frais de dossier : néant.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole du Finistère, les caractéristiques étant précisées ci-dessus.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

6 - Appel à projet pour la répartition 2010 du produit des amendes de police 2009

Le Maire, J. QUILTU, expose à l'assemblée que la répartition du produit des amendes de police est désormais centrée sur des thématiques annuelles de sécurité routière. Pour cette année, les deux thématiques proposées sont, d'une part, les liaisons piétonnes (différenciation du trafic) et, d'autre part, les aménagements de sécurité aux abords des établissements publics.

Le Maire, J. QUILTU, propose au conseil municipal de présenter auprès du Conseil Général du Finistère un dossier d'aménagement de sécurité sur la Voie Communale n° 3, à l'entrée sud du bourg.

Le devis présenté pour cet aménagement de sécurité à l'entrée sud de l'agglomération s'élève à 65 000 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite du Conseil Général du Finistère une subvention dans le cadre de la répartition 2010 du produit des amendes de police 2009 pour le projet présenté ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

7 - Contrat de dératisation - Choix du prestataire

Par délibération du 2 juin 2009, l'assemblée communale avait décidé de retenir, dans le cadre du contrat annuel de dératisation, la proposition émanant de la société Armor Hygiène 3D, le montant de la prestation s'élevant à 541.79 € TTC.

Le contrat prenait effet le 31/08/2009 et se terminera le 30/08/2010.

Plusieurs sociétés ont été consultées pour ce contrat (Voir en annexe).

Il s'avère que la proposition émanant de la société Armor Hygiène 3 D est la plus intéressante.

Cette proposition s'élève à la somme de 554.95 € TTC, et comporte un passage annuel en dératissage et désinsectisation pour les particuliers inscrits en Mairie, les exploitations agricoles en activité et ne possédant pas de contrat à titre privé, les bâtiments et lieux communaux. Deux passages de contrôle sont prévus à la cantine scolaire.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition émanant de la société Armor Hygiène 3 D, le montant annuel de la prestation s'élevant à 554.95 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à passer avec ladite société.

Vote à l'unanimité.

8 - Aide aux sinistrés suite à la tempête sur la côte atlantique et en Vendée

Le Maire, J. QUILTU, rappelle à l'assemblée la tempête qui a touché récemment la côte atlantique et la Vendée. Il interroge l'assemblée sur l'opportunité d'aider les sinistrés.

P. COCHENNEC indique que l'ensemble de la population participe déjà indirectement à l'aide du fait de l'indemnisation des sinistrés par l'Etat. Il est donc, pour sa part, contre l'octroi d'une subvention.

Une discussion s'instaure sur le sujet.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de ne pas attribuer d'aide aux sinistrés suite à la tempête sur la côte atlantique et en Vendée.

Vote à l'unanimité.

9 - Etablissement de la liste du jury criminel pour 2011

Le tirage au sort effectué publiquement a désigné les personnes suivantes :

- Mme BOUDIN, née LE GUEN	Marie	née le 22/02/1931	domiciliée à « Kerlandran »
- M. CLOIREC	Julien	né le 30/10/1987	domicilié à « Coat-Nuz »

C- Questions diverses

1 - Aménagement du bourg

La fin des travaux d'enrobés est prévue pour la mi-juin.

2 - Liaisons douces

Les travaux sont terminés

3 - Transports scolaires

Une réunion sur le sujet s'est tenue au Conseil Général. Sur la base d'une simulation effectuée sur l'année scolaire 2008-2009, la dépense annuelle supplémentaire pour la commune serait de l'ordre de 5 000 €.

4 - Audit du personnel

Les résultats seront communiqués aux élus le 16 juin prochain à 19 heures.

5 - Réseau Assainissement Route de Loch-Ar-Vaten

Les raccordements devraient être possibles dès la mi-juin.

6 - Prix de vente au lotissement

Depuis la réforme de la TVA immobilière entrée en vigueur à partir du 11 mars dernier, on ne parle plus de prix hors taxes et toutes taxes comprises, mais d'assujetti ou non à la TVA.

Une réunion est prévue en Mairie à ce sujet le 26 mai prochain avec Maître GUIVARC'H, notaire à CARHAIX.

7 - Commerce

F. LE JEUNE informe l'assemblée que les travaux ont pris un peu de retard, mais tout se déroule correctement. Le bâtiment sera livré dans les temps.

J. QULTU ajoute que le boulanger recevra une aide de 22 000 € du FISAC pour l'acquisition d'un nouveau four.

8 - Internet sur la commune

F. LE JEUNE signale à l'assemblée qu'il est prévu un débit de 2 méga bits/s dans le bourg et ses alentours. Une discussion s'instaure sur le sujet et met en évidence l'inégalité entre l'agglomération et la campagne.

9 - Mains courantes au stade

A la demande de P. COCHENNEC, J. QUILTU précise que les mains courantes du stade sont commandées, et seront posées à l'intersaison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.